



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 26 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 juillet 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Charles Voglimacci à Jean-François Luccioni, Christophe Mondoloni à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Jacques Billard, Marie-Noëlle Nadal à Caroline Corticchiato, Philippe Kervella à Nicole Ottavy, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Basiliu Moretti à Annie Sichi, Marine Ponzevera à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Marine Schinto à Alexandre Farina, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Vanina Angelini-Buresi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210726-2021\_196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2021

Affichage : 02/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/196

**Séance du lundi 26 juillet 2021**  
**Délibération N° 2021/196**  
**Prêts d'oeuvres du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre des relations entre les musées français et étrangers, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio a été sollicité pour plusieurs prêts d'œuvres.

Le musée de Saragosse organise une grande exposition sur l'artiste Francisco Goya souhaite emprunter une œuvre de :

- Marco Benefial, *Sainte Marguerite découvrant le corps de son amant* (MFA 852.1.684).

L'exposition se déroulera du 2 décembre 2021 au 3 avril 2022.

Le conseil municipal avait donné l'année dernière son accord pour les prêts d'œuvres qui ont été reportés à cause de la crise sanitaire, aussi le Palais Fesch souhaiterait pouvoir confirmer aux musées emprunteurs que l'accord est maintenu pour les nouvelles dates :

La Fondazione Palazzo Te (Mantoue) a reporté son exposition *Venere, dal mare alle corti* prévue en 2020 du 12 septembre au 12 décembre 2021 qui concerne l'œuvre de Dosso Dossi, La magicienne (MFA 852.1.18),

Le musée Jacquemard-André (Paris) a reporté son exposition *Botticelli : un laboratoire de la Renaissance* prévue aussi en 2020, du 10 septembre 2021 au 24 janvier 2022.

Pour le rayonnement du Palais Fesch et les relations avec les musées français et étrangers, le Palais Fesch souhaiterait consentir et confirmer ces prêts.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser Monsieur Le Maire à accepter les propositions de prêts émises par Le musée Jacquemard-André, Le musée de Saragosse et La Fondazione Palazzo Te.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du Patrimoine, Livre IV, article L441-2

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 juillet 2021,

Considérant l'intérêt de la recherche, de l'étude et de la diffusion de ses collections tant pour la connaissance que pour son rayonnement et ses relations avec les musées français et étrangers, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts souhaiterait consentir et confirmer les prêts au bénéfice du musée de Saragosse, de la Fondazione Palazzo Te et du musée Jacquemard-André.

#### **AUTORISE**

**Monsieur Le Maire à accepter les propositions de prêts émises par Le musée Jacquemard-André, Le musée de Saragosse et La Fondazione Palazzo Te.**

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ajaccio. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'AJACCIO" at the top and "20000 AJACCIO" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Laurent Marcangeli".